



# DISPOSITIF CLUBS

PROJETS  
SPORTIFS  
FÉDÉRAUX

Campagne 2024



# Sommaire

01

## CADRE GÉNÉRAL

INTRODUCTION  
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL  
CALENDRIER

02

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

03

## PROJETS D' ACTIONS ÉLIGIBLES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS  
DISPOSITIFS D' ACTIONS

04

## RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

CODES DE SUBVENTION  
AIDE ET CONTACTS  
DOCUMENTS UTILES

01

---

# CADRE GÉNÉRAL

La campagne 2024 est lancée !

# Introduction

Pour la sixième année consécutive, **FRANCE JUDO** organise sa campagne des projets sportifs fédéraux (PSF) en collaboration avec l'agence nationale du sport (ANS)

**L'objectif** : participer au financement des actions des clubs et des OTD pour **développer les licences fédérales** et ceci en cohérence avec le plan de développement fédéral sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin



## BILAN CAMPAGNE 2023



**3 340 200 €**  
dépensés dont **60%**  
pour les clubs



**846**  
structures depositaires  
financées  
dont **736 clubs**



**85%**  
de clubs demandeurs  
financés



**1 879**  
Projets d'actions  
déposés



# La stratégie de développement fédéral au cœur du dispositif

## La campagne PSF 2024 participe au développement de l'activité :

- ▶ En finançant les projets des clubs, des comités et des ligues participant à la mise en œuvre de la stratégie fédérale
- ▶ En garantissant la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences de la fédération
- ▶ En participant au financement des actions clubs mises en place en 2024 et pour lancer la saison 2024-2025

BUDGET ANS  
FRANCE JUDO

3 249 500€

BUDGET  
ANS

75,25 € PSF traditionnel

4,75 € vacances

olympiques et paralympiques »

## Orientations d'attribution de l'ANS :

- ❑ 60% de part réservée aux clubs, avec une attention particulière aux clubs issus de territoires prioritaires (QPV/ZRR)
- ❑ Renforcement des actions menées en faveur de la **pratique féminine** et de l'inclusion des **personnes en situation de handicap**
- ❑ Poursuite de la politique RSE des associations de judo dont l'**éco-responsabilité** et la **lutte contre toutes les discriminations**
- ❑ Maintien et sanctuarisation des crédits attribués en **Outre-mer** avec fongibilité des fonds entre territoires
- ❑ Garantie d'une **instruction équitable et transparente**

# Les nouveautés de l'année !

## Le sport comme grande cause nationale 2024

### Animations vacances olympiques et paralympiques

- ▶ **Animations sportives** en faveur de jeunes issus de **territoires prioritaires** pendant les **vacances scolaires de printemps et d'été**
- ▶ Respect de thématiques diversifiées dans une logique **d'héritage des JOP 2024**
- ▶ Garantir l'inclusion des habitants des territoires carencés à la **dynamique olympique et paralympique**
- ▶ Un **montant forfaitaire de 300€** pour une ½ journée organisée (avec une base de 20 à 25 enfants accueillis), avec un **minimum de cinq ½ journées organisées par une même association**

**RECENSEZ VOUS !**

Avant le 20 mars 2024

**CLIQUEZ  
ICI**

### Dispositif « 1 000 emplois sociosportifs »

- ▶ **Création d'un poste d'éducateur sociosportif** (recrutement ou mobilisation d'un emploi à temps partiel déjà existant)
- ▶ Mission exercée **au sein d'un quartier, aux pieds des immeubles et dans les établissements scolaires** situés dans une des **500 villes identifiées** comme prioritaires
- ▶ **Formation obligatoire** à « l'inclusion par le sport »
- ▶ Cofinancement du poste à hauteur de **50%**
- ▶ **Jusqu'à 60 000 € par poste** (temps plein) sur 4 ans:
  - 2024: 10 000 €
  - 2025: 20 000 €
  - 2026: 20 000 €
  - 2027: 10 000 €

**RECENSEZ VOUS !**

Avant le 20 mars 2024

**CLIQUEZ  
ICI**

# Calendrier de la campagne 2024

## Lancement de la campagne 2024

**du 4 mars au 14 avril à 23h59**

- Accompagnement au montage de projets par les référents des territoires
- Dépôt des dossiers sur LE COMPTE ASSO

## Traitement fédéral

**16 mai au 29 mai**

- Evaluation technique par la commission d'attribution fédérale
- Validation finale par l'exécutif FRANCE JUDO

## Versement des subventions

**juillet - août**

- Versement des subventions accordées par l'ANS

fév.

mars

avril

mai

juin

juil.

août

## Bilan Campagne 2023

- Ouverture des dépôts des fiches bilan sur LE COMPTE ASSO

## Présentation de la campagne 2024

- Webinaires des territoires

## Instruction des dossiers (niveau régional)

**au fil de l'eau jusqu'au 28 avril**

- Instruction des dossiers par la commission technique territoriale
- 28 avril au 15 mai inclus**
- Propositions de la conférence des présidents de chaque ligue

## Clôture de la campagne

**31 mai**

- Envoi des propositions d'attribution par FRANCE JUDO à l'ANS



Pour être financée sur la campagne 2024, **l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2024** (et se terminer avant avril 2025)

02



# CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Suivez les règles de l'ANS et de FRANCE JUDO



## Modalités pratiques



### Porteurs de projets éligibles aux dispositifs

Clubs affiliés à FRANCE JUDO, comités départementaux, ligues (hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)

**3 + 1 \* (+ 1 ☉)**

### Nombre d'actions déposées

Chaque club peut solliciter une subvention **pour 3 projets d'actions maximum** (regroupés dans un seul dépôt)



**+1 projet** si l'action relève du dispositif « animations vacances olympiques et paralympiques (voir pages 6 et 20)



**+1 projet** si l'action relève du dispositif « 1 000 emplois sociosportifs » (voir pages 6 et 20). Ce projet, consécutif au recensement correspondant (page 6), sera déposé dans un second temps et en lien direct avec la DRAJES.



### Cas des clubs omnisports

Les clubs omnisports peuvent faire **une demande seulement pour leur section spécifique « judo et disciplines associées »**.



### Seuils et plafonds de financement

- **Aide minimum de 1500€ par porteur de projet** (1 000 € pour les clubs situés en ZRR ou CRTE - voir annexes correspondantes)
- **Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action** (sauf projets identifiés comme prioritaires par France Judo - cf. fiche type)

**EXEMPLE 1 :** vous déposez un projet comportant 1 action  
→ l'aide demandée doit être au minimum de 1 500€  
(avec un budget minimum de 3 000€)

**EXEMPLE 2 :** vous déposez un projet comportant 2 ou 3 actions  
→ les aides cumulées des 2 ou 3 actions demandées doivent être au minimum de 1 500€  
(action 1 à 500€ + action 2 à 1 000€ = total demandé 1 500€ ;  
action 1, action 2 et action 3 à 500€ = total demandé 1 500€)

- **Une convention** est signée avec l'ANS si le montant total des subventions accordées **dépasse 23 000 €**

# — Obligation de comptes-rendus financiers (CRF)

2023

La structure demandeuse de la subvention **DOIT OBLIGATOIREMENT** être à jour de ses comptes-rendus financiers (CRF) des années précédentes

Sans cette mise à jour, la structure **ne sera pas éligible** à la campagne 2024

Les CRF sont à renseigner en ligne sur **Le Compte Asso**

Vérifiez que votre CRF est **complet et votre budget équilibré**

Pour les actions financées avec le PSF 2023, et dont la fin est programmée après la campagne PSF 2024, **un compte-rendu intermédiaire sera demandé**

Ressources

- Veuillez-vous référer à la notice du **processus administratif et bilan** en annexe



# — Présentation des objectifs

L'objet du financement par les PSF doit obligatoirement **suivre une stratégie de club concrétisée par un projet de développement**

Chaque projet d'action du club doit obligatoirement correspondre à l'un des **4 axes** suivants :

- 1 Développement de la pratique**
- 2 Promotion du sport santé**
- 3 Développement de l'éthique et de la citoyenneté**
- 4 Le sport comme grande cause nationale 2024**

et à l'un des **11 objectifs opérationnels du projet de développement fédéral** présentés ci-après



Les objectifs visés par les projets d'actions doivent pouvoir être **chiffrés en nombre de nouveaux pratiquants licenciés** ou de nouveaux territoires d'implantation



03



# PROJETS D' ACTIONS ÉLIGIBLES

Poursuivez les objectifs opérationnels de l'ANS et de FRANCE JUDO



1

**Développement  
de la pratique**

## Développement de la pratique



### Développement d'une offre de judo scolaire

- ▶ Cycles de séances découvertes en milieu scolaire et périscolaire
- ▶ Engagement dans le dispositif « 2 heures de sport en plus au collège »

#### RESSOURCE

Cf. FICHE TYPE ACTION  
Judo scolaire



### Création d'une nouvelle offre de pratique ou augmentation de l'offre existante

- ▶ Création de cours non dispensés au sein du club ou augmentation de l'offre : taïso (*sauf cours exclusivement féminin à déposer dans l'objectif 3*), éveils judo, JJB, etc.

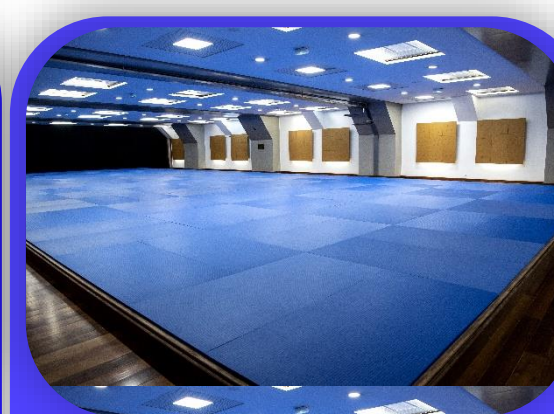


### Organisation d'actions de promotion

- ▶ Organisation d'une étape de l'itinéraire des champions
- ▶ Mise en place de dojos été ou itinérants
- ▶ Organisation de forums ouverts au grand public
- ▶ Opérations de parrainage de nouveaux licenciés

#### RESSOURCE

Cf. FICHE TYPE ACTION IDC



### Création et/ou animation de nouveaux lieux de pratique

- ▶ Animation des équipements créés dans le cadre du plan 1 000 dojos
- ▶ Ouverture de dojos annexes (hors construction)

#### RESSOURCE

Cf. FICHE TYPE ACTION  
Dojos annexes, nouveaux créneaux



2

**Promotion du  
sport santé**

## Promotion du sport santé



### Para judo : promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap

- ▶ Développement des « clubs inclusifs » en lien avec le CPSF
- ▶ Création de cours spécifiques
- ▶ Action ponctuelle de promotion de l'activité à destination des PSH
- ▶ Formation visant à améliorer l'accueil des différents publics
- ▶ Partenariats avec des établissements spécialisés

**RESSOURCE**

Cf. **FICHE TYPE ACTION**  
**Para judo**



### Développement d'une offre de judo santé

- ▶ Mise en place de partenariats avec les maisons sport santé habilitées
- ▶ Mise en place d'actions au sein d'EHPAD ou à destination d'un public sénior
- ▶ Déploiement du dispositif « savoir chuter » au sein d'établissements médicaux, scolaires ou d'entreprises
- ▶ Actions à destination de personnes souffrant d'affection de longue durée (ALD) ou autres pathologies



A young woman in a white taekwondo uniform is looking forward in a gymnasium. The background is dimly lit, showing a blue mat and a person in a white uniform in the foreground. A large green graphic element is overlaid on the left side of the image.

3

**Développement de l'éthique  
et de la citoyenneté**

## Développement de l'éthique et de la citoyenneté



### Renforcer le vivre ensemble : prévention et accompagnement

- ▶ Action de sensibilisation et/ou de formation contre tout comportement discriminatoire, déviant ou violent
- ▶ Développement de créneaux en amont des cours de judo pour l'aide à la réalisation des devoirs des enfants



### Développement de la pratique féminine

- ▶ Nouveaux cours de self-défense ou taïso exclusivement féminins
- ▶ Actions innovantes de promotion de l'activité féminine (journée du sport féminin, etc.)
- ▶ Actions « marrainages » ciblées pour et par les féminines
- ▶ Favoriser l'implication des femmes dans l'encadrement et/ou la vie de la structure



### Adopter des pratiques écocitoyennes

- ▶ Mener des actions écocitoyennes de protection de l'environnement, de recyclage, en créant des projets innovants en lien avec les acteurs locaux
- ▶ Développement de clubs de judo éco-responsables

#### RESSOURCE

Cf. **FICHE TYPE ACTION RSO** (responsabilité sociétale des organisations)



4

**La promotion de l'activité  
physique et sportive comme  
grande cause nationale 2024**

# La promotion de l'activité physique et sportive comme grande cause nationale 2024



## Animations vacances olympiques et paralympiques

- ▶ Animations sportives en faveur de jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps et d'été en rapport avec les JOP 2024
- ❑ Enveloppe spécifique de 4,75M€
- ❑ Aide d'un montant forfaitaire de 300 € par ½ journée d'action (20 à 25 enfants accueillis)
- ❑ Minimum de 5 ½ journées organisées par une même association



**RECENSEZ VOUS !**

**Avant le 5 mars 2024**



## Dispositif « 1 000 emplois sociosportifs »

- ▶ Création d'un poste d'éducateur sociosportif (recrutement ou mobilisation d'un emploi existant)
- ❑ Enveloppe spécifique de 50M€ sur 3 ans
- ❑ Formation obligatoire à « l'inclusion par le sport »
- ▶ Mission exercée au sein d'une des 500 villes identifiées comme prioritaires
- ❑ Les dossiers retenus devront faire l'objet d'un dépôt sur Le Compte Asso courant mai 2024



**RECENSEZ VOUS !**

**Avant le 5 mars 2024**

04

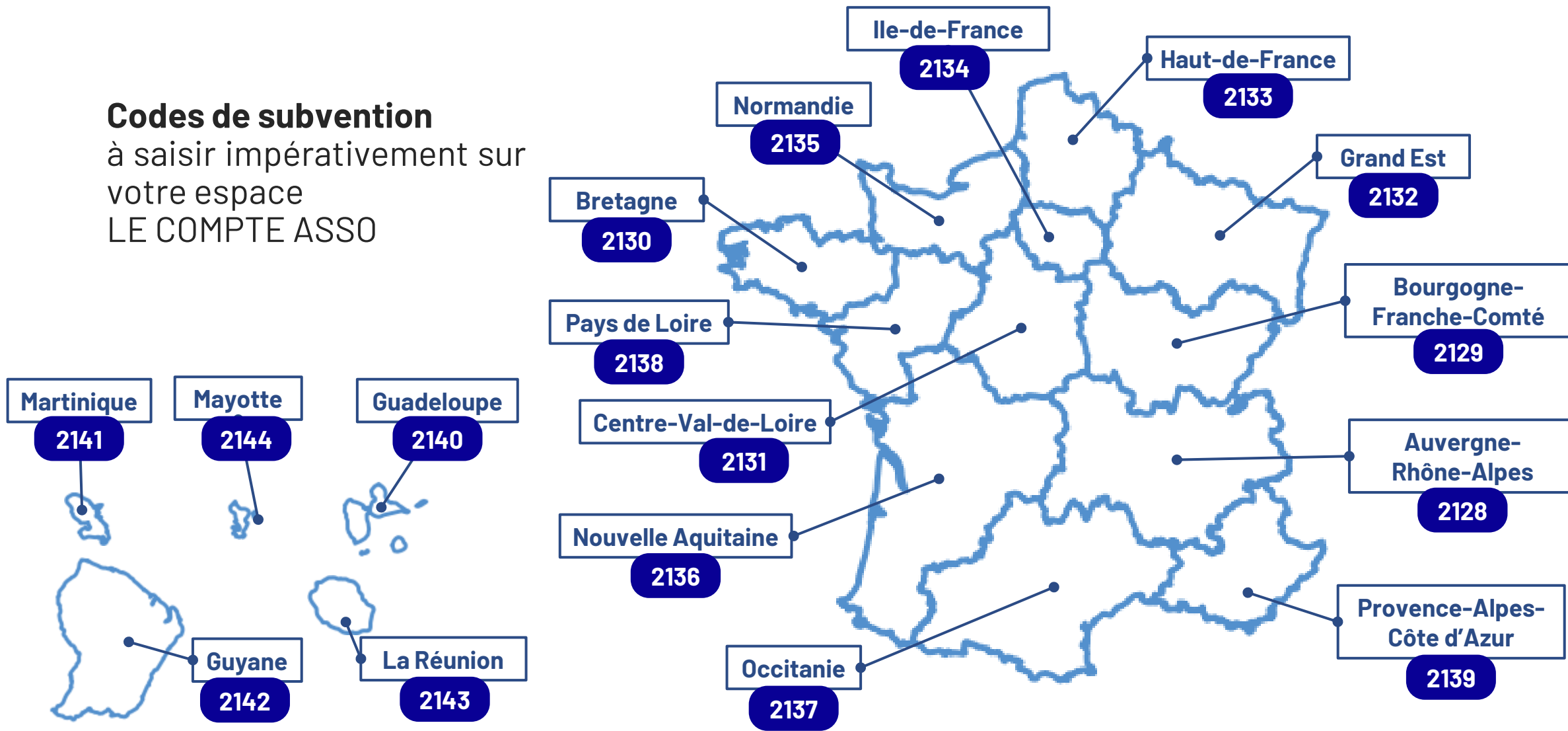


# RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Trouvez votre accompagnement de proximité

# Codes de subvention

**Codes de subvention**  
à saisir impérativement sur  
votre espace  
LE COMPTE ASSO



## Aide et adresses de contact

**Faites-vous accompagner tout au long du processus de dépôt de votre demande de subvention par vos référents de ligue et de votre comité départemental**

Pour toute demande de conseil ou de suivi spécifique, de l'élaboration du projet au dépôt sur LE COMPTE ASSO en passant par la construction du budget prévisionnel, contactez les responsables administratifs de votre ligue **via les adresses email suivantes :**

LIGUE	CONTACT
FRANCE JUDO (et Outre-mer)	<a href="mailto:psf@ffjudo.com">psf@ffjudo.com</a>
Auvergne-Rhône-Alpes	<a href="mailto:psf@aura-ffjudo.com">psf@aura-ffjudo.com</a>
Bourgogne-Franche-Comté	<a href="mailto:psf@bfc-ffjudo.com">psf@bfc-ffjudo.com</a>
Bretagne	<a href="mailto:psf@bretagne-ffjudo.com">psf@bretagne-ffjudo.com</a>
Centre-Val de Loire	<a href="mailto:psf@cvl-ffjudo.com">psf@cvl-ffjudo.com</a>
Grand Est	<a href="mailto:psf@grandest-ffjudo.com">psf@grandest-ffjudo.com</a>
Hauts-de-France	<a href="mailto:psf@hautsdefrance-ffjudo.com">psf@hautsdefrance-ffjudo.com</a>
Île-de-France	<a href="mailto:psf@idf-ffjudo.com">psf@idf-ffjudo.com</a>
Normandie	<a href="mailto:psf@normandie-ffjudo.com">psf@normandie-ffjudo.com</a>
Nouvelle Aquitaine	<a href="mailto:psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com">psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com</a>
Occitanie	<a href="mailto:psf@occitanie-ffjudo.com">psf@occitanie-ffjudo.com</a>
Pays de la Loire	<a href="mailto:psf@pdl-ffjudo.com">psf@pdl-ffjudo.com</a>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<a href="mailto:psf@paca-ffjudo.com">psf@paca-ffjudo.com</a>

## — Documents utiles

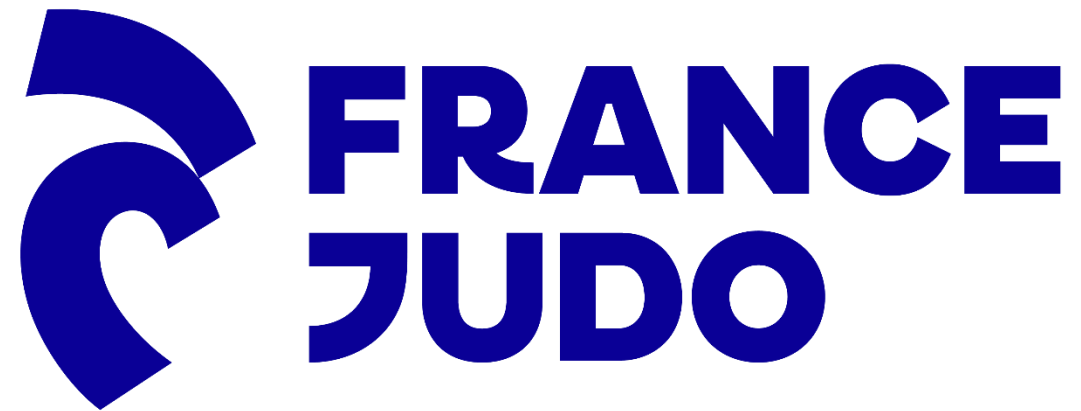
Retrouvez toutes les notices et les documents utiles afin de réaliser au mieux votre demande subvention PSF sur votre espace **Extranet FRANCE JUDO**

### RESSOURCES

- Notice du **processus administratif et bilan**
- Notice d'**aide à la construction d'un budget prévisionnel**
- Fiches types actions** : judo scolaire, itinéraire des champions, création de dojos annexes ou nouveaux créneaux de pratique, para judo, RSO
- Guide « **développement du judo dans les écoles** »
- Guide et complément d'information « **2 heures de sport supplémentaires au collèè** »
- Notice sur les dispositifs d'aides complémentaires : **projets sportifs territoriaux (PST)**
- Autres documents et notices utiles** : guide d'utilisation **Le Compte Asso**, listes des bassins de vie ruraux, des communes en ZRR et en contrat de ruralité, etc.







[www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)

---

**CONTACT**

[psf@ffjudo.com](mailto:psf@ffjudo.com)